

# GUERVILE TRAIL RUNNING

## Règlement intérieur du Trail Des Coteaux De Guerville 2025 (TDCG)



### Article 1 : Le Trail Des Coteaux de Guerville

Il est organisé par l'association **Guerville Trail Running**, avec le concours de la municipalité de Guerville.

7 courses au programme :

- **Samedi 22 Mars 2025 :**
  - Course env 3 km Pour les enfants de 12 à 15 ans le jour de l'épreuve
  - Course env 2 km Pour les enfants de 9 à 11 ans le jour de l'épreuve
  - Course env 1 km Pour les enfants de 6 à 8 ans le jour de l'épreuve
  
- **Dimanche 23 Mars 2025 :**
  - Marche nordique de 14 km
  - Trail court de 15 km
  - Trail long de 28 km
  - MaraTrail de 42 km

### Article 2 : Conditions générales

Chaque concurrent s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de son inscription et dégage toute responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non-respect de ce règlement.

Tout engagement est ferme et définitif, chaque concurrent devra accepter et valider le présent règlement lors de son inscription.

Les organisateurs seuls se réservent le droit de modifier le règlement et de faire connaître avant le départ toute modification.

Les concurrents s'engagent à parcourir la distance et respecter l'itinéraire prévu.

Aucun accompagnateur à pied ou en VTT ne sera toléré sur tout ou en partie de la course.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilités, les coureurs accompagnés de chien ne sont pas autorisés à participer à la course.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

### Article 3 : Participation / Inscriptions

Pour les distances de Trail 15 km et de Marche Nordique 14 km, les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés de 16 ans (Cadet) et plus.

Pour les distances de Trail 28 et 42 km, les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés de 20 ans (Espoirs) et plus.

Pour les courses enfants :

- Course env 3 km Pour les enfants de 12 à 15 ans le jour de l'épreuve
- Course env 2 km Pour les enfants de 9 à 11 ans le jour de l'épreuve
- Course env 1 km Pour les enfants de 6 à 8 ans le jour de l'épreuve

« L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans. »

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents :

- **Non licenciés**, qui doivent fournir
  - L'attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) téléchargeable à l'adresse : <https://pps.athle.fr>
  
- **Licenciés FFA** avec numéro de licence (Compétition, Entreprise, Running, Pass j'aime courir)

- **Pour les enfants**, présentation d'une **autorisation parentale** et d'un **questionnaire de santé** selon modèles proposés sur le site d'inscription.

#### **Article 4 : Droits d'engagements**

Les inscriptions se font en ligne via notre site <https://www.traildescoteauxdeguerville.net/> ou en téléchargeant le bulletin d'inscription. Les inscriptions papiers ne sont validées qu'à réception par courrier du bulletin d'inscription et du chèque bancaire à l'ordre de OXYBOL 10, rue Marie Hillion 78370 PLAISIR.

Avant le 23/02/2025 0h00, Tarif par personne : 15kms : 17€ - 28kms : 28€ - 42kms : 38 € - 14kms / Marche Nordique : 16€

Après le 23/02/2025 0h00, majoration de 2€ pour chaque distance.

Tarif par enfant : 3 km, 2 km et 1 km : 3.00 €

#### **Pas d'inscription sur place.**

Les inscriptions seront limitées à 900 coureurs sur les courses de trail, à 100 pour la Marche Nordique et à 100 pour le Kids.

Le paiement ne constitue qu'une préinscription. On considère une inscription valide lorsque tous les documents nécessaires à la course ont été reçus et sont corrects. Aucun accusé de réception n'est adressé, merci de vérifier votre inscription

Aucun transfert d'inscription n'est accepté pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

#### **Article 5 : Départ / Arrivée / Dossards**

**Le 22 Mars 2025** Départ et Arrivée à salle des fêtes de Senneville – Rue de la persévérance 78930 Senneville

**Le 23 Mars 2025** Départ et Arrivée à salle des fêtes de Senneville – Rue de la persévérance 78930 Senneville

Retrait des dossards sur présentation d'une pièce d'identité :

- Le samedi 22 mars de 15h30 à 18h30 – **Parking chemin du stade, 78930 Guerville**
- Le dimanche 23 mars - **Salle des fêtes de Senneville - Rue de la persévérance 78930 GUERVILLE**
  - o De 6h15 à 7h00 pour le 42 km
  - o De 7h à 8h15 pour le 28km
  - o De 7h à 9h05 pour le 15km et MN

Le dossard doit être porté sur le devant et visible, ceci pendant toute la durée de la course.

Trail 42kms briefing à 7h20 et départs à 7h30

Trail 28kms briefing à 8h35 et départ à 8h45

Trail 15kms briefing à 9h25 et départ à 9h35

Marche Nordique 14kms briefing à 9h25 et départ à 9h40

Course enfants

- 1 km briefing à 16h10 départ 16h15
- 2 km briefing à 16h30 départ 16h35
- 3 km briefing à 17h00 départ 17h05

#### **Article 6.1 : Annulation de l'inscription**

Toute annulation d'inscription doit être faite sur la plateforme d'inscription Njuko. En cas d'annulation de sa participation par le coureur, l'organisation ne procédera à aucun remboursement. Il n'y a pas d'assurance annulation de prévue.

#### **Article 6.2 : Changement de dossard**

Le coureur a la possibilité de transférer ses droits d'inscriptions à un autre concurrent non inscrit via sur la plateforme d'inscription Njuko. L'inscription du premier concurrent sera alors annulée. Aucun remboursement n'est effectué par la plateforme Njuko, la transaction financière au droit d'inscription étant à la discrétion des 2 parties.

Après le **2 mars 2025**, plus aucune modification ne sera acceptée. Toute demande de changement effectuée après le 2 mars 2025 entraînera la perte du dossard.

### **Article 6.3 : Liste d'attente**

Une fois les inscriptions complètes, une liste d'attente sera automatiquement créée par ordre d'arrivée. Une fois la place libérée, un mail est envoyé à la 1<sup>ère</sup> personne sur la liste d'attente qui à 48h pour s'inscrire.

### **Article 7 : Annulation de la course**

En cas d'annulation de la course par les autorités compétentes (préfecture, mairie, gendarmerie, ...) ou tout état d'urgence : **Aucun remboursement** ne sera effectué et ce quelle que soit la date de l'arrêté.

En cas d'annulation pour des raisons climatiques ou autres cas ne dépendant pas de la volonté des organisateurs : **Aucun remboursement** ne sera effectué.

Le cas échéant, les organisateurs s'efforceront de trouver une solution de report. Si report de la course à une date ultérieure, **aucun remboursement** ne sera effectué aux coureurs ne pouvant y participer.

### **Article 8 : Changement de course**

Le changement de la distance après inscription, si le nombre de participants l'autorise ne pourra se faire que vers des courses de distances inférieures et sera accepté que pour toute demande faite 15 jours avant la course sans aucun remboursement.

Aucun changement ne sera accepté le jour de l'événement.

### **Article 9 : Les parcours**

Un tracé 100% nature sur des sentiers agréables, des chemins vallonnés, des singles techniques et sélectifs avec de jolie point de vue vous sera proposé avec un choix entre un trail de 15kms, un trail long de 28kms et le MaraTrail de 42 km. Quelques difficultés sur le trail court (env. 450D+) et la Marche Nordique (env. 350m de D+). Plusieurs difficultés parsèment le parcours long, avec un dénivelé positif important (env. 1000m de D+) et le MaraTrail (env. 1500 m en D+). **Le parcours est exigeant**, soyez en conscient lors de votre engagement. Il est important pour chaque participant d'adapter sa préparation et son matériel. (Réserve énergétique, boissons, chaussures,)

L'itinéraire est balisé, cependant il est nécessaire de rester attentif aux changements de direction tout au long du tracé. Des signaleurs seront disposés sur le parcours, il est impératif de respecter leurs consignes.

Pour les enfants, une boucle de 1km à parcourir 1,2 ou 3 fois selon l'âge, 80 % chemins et balisés. Peu de difficultés, parcours avec un peu de dénivelés.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

### **Article 10 : Barrières horaires / Abandon**

Un coureur « hors délai », contraint à l'abandon ou qui abandonne de lui-même, doit obligatoirement se signaler au membre de l'organisation le plus proche (ravitaillement, signaleur etc...) ou appeler directement le PC Course (Le numéro sera indiqué sur le dossard). Il sera rapatrié sur le site d'arrivée par l'organisation uniquement depuis un point de contrôle ou un ravitaillement. Il ne sera alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

**Sur le MaraTrail (42km)**, tout coureur ne parvenant pas au poste de contrôle spécifique dans les temps fixés sera mis hors-classement et pourra continuer sur le 28 km.

Le lieux et l'horaire de la barrière horaire seront également précisés sur le site internet [traildescoteauxdeguerville.net](http://traildescoteauxdeguerville.net).

- Passage au 18 km en 3h30

## **Article 11 : Ravitaillement / Matériels obligatoires / conseillés**

Le 15kms (parcours également ouvert à la Marche Nordique/Sportive). Ravitaillement liquide & solide au 8<sup>ème</sup> kms et à l'arrivée.

Le 28kms, un ravitaillement liquide & solide au 10<sup>ème</sup> kms et un ravitaillement solide & liquide au 18<sup>ème</sup> kms et à l'arrivée. Pas de barrière horaire.

Le 42kms, un ravitaillement liquide & solide au 12<sup>ème</sup> kms, un ravitaillement solide & liquide au 22<sup>ème</sup> kms, un ravitaillement solide & liquide au 33<sup>ème</sup> kms à l'arrivée. Barrière horaire au km 18.

Matériel obligatoire : Téléphone portable. **Un gobelet. Il n'y a pas de gobelets aux ravitaillements.**

Matériel conseillé :

- Une réserve d'eau minimum conseillé 1 litre pour le 28kms et le 42 kms et 0,5litre pour le 15kms (ceinture porte bidons, Camel back) également des barres nutritives, vêtement chaud.
- Pour le départ du 42km, il est fortement conseillé d'utiliser une lampe frontale

Pour les enfants, un ravitaillement sera proposé à l'arrivée.

## **Article 12 : Environnement**

Parce que nous aimons la nature, respectons-là. Ne jeter ni papiers, emballages de barres, ni tubes. Quelques grammes de plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit trail.

Des points de collecte seront installés à chaque poste de ravitaillement en respectant le tri sélectif.

Des propriétés privées ou des sites naturels seront traversés. Respecter la flore et la faune, suivre strictement le parcours balisé sans jamais couper les sentiers. L'organisation utilisera dans la mesure du possible du matériel réutilisable ou recyclable, procèdera à un tri sélectif. Le balisage sera effectué à pied.

Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

Le dé balisage et le nettoyage du parcours seront réalisés le jour même dès le passage du dernier coureur. La communication sur papier est limitée au minimum, privilégiant le support électronique.

La solidarité, la convivialité, le respect des coureurs, des bénévoles, des partenaires et du public sont des éléments primordiaux de cette épreuve.

## **Article 13 : Parking et Aire de départ**

Lieu du parking du samedi et du dimanche : **chemin du stade, 78930 Guerville**

Favorisez le covoiturage, des parkings vous seront réservés à proximité du départ. Un balisage sera mis en place à partir de Guerville pour faciliter l'accès à la zone de parkings proche de la zone de départ.

L'acheminement au lieu de départ se fera à pied.

Une consigne sera mise à votre disposition sur le lieu de départ.

Le site dispose de toilettes mais pas de douche.

## **Article 14 : Disqualification**

Tout constat par les organisateurs du non-respect du parcours, du site (jet d'emballages, gel, etc..) et des consignes de course, ainsi que celles des signaleurs, entraînera une disqualification.

Tout concurrent disqualifié ne sera pas classé. La décision des organisateurs sera sans appel.

Marche Nordique :

Toute personne ne respectant pas le mouvement de la marche nordique (Interdiction de courir) sera pénalisé de 5mn. Des signaleurs seront positionnés tout au long du parcours afin de contrôler.

## **Article 15 : Sécurité**

Les coureurs doivent respecter scrupuleusement le parcours balisé et fléché et ne pas couper. Le non-respect entraînera une disqualification.

Les écouteurs ou casques auditifs sont fortement déconseillés.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque concurrent devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à celui-ci.

La sécurité sur le parcours et principalement aux traversées de routes et passages dangereux sera assuré par des bénévoles signaleurs. Merci de respecter leurs consignes. Merci pour votre réconfort car certains passeront plusieurs heures pour vous attendre.

L'organisateur Guerville Trail Running se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril les participants et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Tout concurrent doit venir obligatoirement en aide à toute personne en danger, blessée ou en difficulté et prévenir les secours (n° tél sur le dossard) ainsi que l'organisateur.

### **Sécurité médicale :**

Une équipe médicale de coordination sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable médical est habilité à mettre hors course tout coureur inapte à continuer l'épreuve. L'assistance médicale est habilitée à faire évacuer par tout moyen à sa convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Du fait des difficultés d'accès au parcours, le temps d'intervention, en cas d'accident ne pourra en aucun cas être retenu contre l'organisateur ou l'assistance médicale.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à des secours extérieurs (pompiers, SAMU). Les frais éventuel résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle dans les délais.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course (si vous vous trouvez dans une zone à très faible couverture radio), vous pouvez appeler directement les organismes de secours en composant le numéro d'urgence 112.

Des personnes de l'organisation ferment la course sur chacune des distances et des signaleurs assurent une sécurité active sur l'ensemble des parcours durant l'épreuve.

## **Article 16 : Assurance / Responsabilité**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

## **Article 17 : Récompenses**

Un lot de bienvenue pour chaque coureur sera remis avec le dossard ou en fin de course.

Seront récompensés les 3 premiers et les 3 premières au scratch pour chaque distance.

Chaque premier des catégories Hommes et femmes suivantes : Junior ; Espoir ; Seniors ; Masters 0, 1 ; 2, 3 ; 4, 5 ; 6 et 7

Le club le plus représenté, le plus jeune des 3 courses et le plus âgé des 3 courses.

Pour les enfants, les 3 premiers des catégories suivantes : 1km, 2 km et 3 km, avec un podium garçon et un podium fille.

### **Article 18 : Chronométrage**

Il sera assuré par le prestataire OXYBOL.

### **Article 19 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou mobiles ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et/ou prise par un journaliste.

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition expresse de votre part les coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.

### **Article 20 : Résultats**

Tous les résultats seront disponibles sur la plateforme Oxybol et sur le site de l'organisation